

## **PROJET D'ÉPREUVE DE SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES AU BAC (ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE)**

Nature de l'épreuve : Épreuve écrite de quatre heures, coefficient 7.

Deux sujets de nature différente, une dissertation s'appuyant sur un dossier et une épreuve composée de trois parties distinctes, sont offerts au choix du candidat. Ils sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme ; le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent ainsi sur des champs différents du programme (science économique, sociologie ; regards croisés).

### **ÉPREUVE 1 DISSERTATION S'APPUYANT SUR UN DOSSIER DOCUMENTAIRE**

#### **Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées**

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Les « objectifs de l'épreuve » figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

#### **Structure de l'épreuve**

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d'une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d'analyse économique et/ou sociologique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte 3 ou 4 documents de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement de données statistiques (graphiques, tableaux) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes...). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus 2500 signes.

### **ÉPREUVE 2 : COMPOSITION**

#### **Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées en trois parties**

- Partie 1 - Il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre du programme de l'enseignement obligatoire.
- Partie 2 - Étude d'un document, L'objectif est de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement de l'information ;
- Pour la partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire, Le candidat devra traiter le sujet : en développant un raisonnement ; - en exploitant les documents du dossier ; - en faisant appel à ses connaissances personnelles ; - en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Les « objectifs de l'épreuve » figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

## **Structure de l'épreuve**

### **Partie 1 - Mobilisation des connaissances (6 points)**

Cette première partie de l'épreuve, sans document, est composée de deux questions, notées chacune sur 3 points, portant sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie ; regards croisés).

### **Partie 2 - Étude d'un document (4 points)**

Cette deuxième partie de l'épreuve comporte une question générale et un document de nature strictement factuelle. Il s'agit principalement d'un document statistique (graphique ou tableau) de 120 données chiffrées au maximum ; il peut aussi s'agir d'un document texte, de 2500 signes au maximum, à condition qu'il soit lui aussi strictement factuel (extrait d'entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d'enquêtes...).

### **Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)**

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte 2 ou 3 documents de nature différente (textes, graphiques, tableaux statistiques, schémas...). Chaque texte ne devra pas dépasser 2500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées